

## PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 MARS 2019 - 18H30

**Présents :** T. Péronne - A. Peyle - A. Bertrand - P. Lansade – S. de Royer - Y. Peymaud - J. Legay

**Absents excusés :** F. Martin (pouvoir à S. de Royer) – P. Riot (pouvoir à P. Lansade) - A. Le Guern (pouvoir à Alain Peyle) - P. Haury (pouvoir à A. Bertrand)

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 18h54

<b>Appel nominal des conseillers et désignation d'un secrétaire de séance</b>	Sylvain de ROYER
<b>Approbation PV dernier CM</b>	Après lecture, le Conseil Municipal signe le procès-verbal du 1er mars 2019, la feuille de présence de la séance du dernier Conseil (01/03/2019) ainsi que la feuille de présence du jour.
<b><u>RAPPORT DU MAIRE</u></b>	Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du budget.

### DELIBERATIONS

<b>APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉS PAR MME JOSIANE PELLETIER, RECEVEUR</b>  <b>N° D2019-04_11</b>  <table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td style="text-align: center;">11</td></tr><tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">07</td></tr><tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">04</td></tr><tr><td>Votants</td><td style="text-align: center;">11</td></tr><tr><td>Exprimés</td><td style="text-align: center;">11</td></tr><tr><td>OUI</td><td style="text-align: center;">11</td></tr><tr><td>NON</td><td style="text-align: center;">00</td></tr></table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	07	Représentés	04	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON	00	<p>Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du comptable qui doit être voté préalablement au Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.</p> <p>Le Conseil Municipal, avant s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer des restes à payer,</p> <p>Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,</p> <p>Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <p><b>APPROUVE LE COMPTE DE GESTION</b> de la Trésorière municipale pour l'exercice 2018.</p> <p>Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.</p>
Membres du Conseil Municipal	11														
Présents	07														
Représentés	04														
Votants	11														
Exprimés	11														
OUI	11														
NON	00														
<b>APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018</b>  <b>N° D2019-04_12</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Budget Principal de la Commune</u></b></p> <p>Sous la présidence de M. PEYLE Alain adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :</p> <p><b>Fonctionnement</b> <b>Dépenses</b> ..... <b>756 041.81 €</b></p>														

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	06
Représentés	04
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	00

**Recettes** ..... 768 588.12 €

**Excédent de clôture :** 12 546.31 €

**Investissement**

**Dépenses** ..... 278 545.58 €

**Recettes** ..... 42 225.90 €

**Déficit de clôture :** 236 319.68 €

**Restes à réaliser**

**Dépenses** ..... 515 461.34 €

**Recettes** ..... 262 327.52 €

**Besoin de financement :** 315 510.66 €

Hors de la présence de M. PERONNE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget communal.

**Budget section de Chauverne**

Sous la présidence de M. PEYLE Alain adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif de la section de Chauverne 2018 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

**Dépenses** ..... 18 825.53 €

**Recettes** ..... 29 562.50 €

**Excédent de clôture :** 10 736.97 €

**Investissement**

**Dépenses** ..... 0.00 €

**Recettes** ..... 0.00 €

**Excédent de clôture :** 0.00 €

**Restes à réaliser**

**Dépenses** ..... 96 360.93 €

**Recettes** ..... 0.00 €

**Besoin de financement :** 0 €

Hors de la présence de M. PERONNE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget de la section de Chauverne.

**Budget Section de Malmouche**

Sous la présidence de M. PEYLE Alain adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 de la section de Malmouche qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

**Dépenses** ..... 7 306.31 €

**Recettes** ..... 6 155.07 €

**Déficit de clôture :** 1 151.24 €

**Investissement**

**Dépenses** ..... 0.00 €

**Recettes** ..... 0.00 €

**Excédent de clôture :** 0.00 €

**Restes à réaliser**

Dépenses .....	7 174.36 €
Recettes .....	0.00€
<b>Besoin de financement :</b> .....	<b>5 000 €</b>

Hors de la présence de M. PERONNE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget de la section de Malmouche.

**Budget Service d'Assainissement**

Sous la présidence de M. PEYLE Alain adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 du Service d'Assainissement qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses .....	18 544.00 €
Recettes .....	22 345.66 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>3 801.66€</b>

**Investissement**

Dépenses .....	12 497.05 €
Recettes .....	11 693.48 €
<b>Déficit de clôture :</b>	<b>803.57 €</b>

**Restes à réaliser**

Dépenses .....	8 560.70 €
Recettes .....	0.00 €
<b>Besoin de financement :</b> .....	<b>0.00 €</b>

Hors de la présence de M. PERONNE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget du Service d'Assainissement.

**Budget du C.C.A.S.**

Sous la présidence de M. PEYLE Alain adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 du C.C.A.S qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses .....	3 027.67 €
Recettes .....	2 693.37 €
<b>Déficit de clôture :</b> .....	<b>334.30 €</b>

Hors de la présence de M. PERONNE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget du CCAS.

**DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 - CCAS**

**N° D2019-04\_03**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget CCAS de l'exercice 2018

Considérant que le budget du CCAS a été supprimé au 31/12/2018  
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire  
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018  
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 334.30 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) - 334.30 €  
 Ce résultat sera inscrit sur le compte 002 du Budget Principal en déduction du 002 initial du Budget Principal.  
 Approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

**N° D2019-04\_14**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget Principal de l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 12 546.31 €
- Un déficit d'investissement de 236 319.68 €
- Un déficit des restes à réaliser de 253 133.82 €
- Soit un besoin de financement de 315 510.66 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	315 510.66 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	62 376.84 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT INITIAL (002)	187 578.93 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (Budget CCAS) (002)	- 334.30 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT TOTAL (002)	187 244.63 €

Approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – SECTION CHAUVERNE**

**N° D2019-04\_15**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget de la SECTION DE CHAUVERNE l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 10 736.97 €
- Un excédent d'investissement de 0.00 €
- Un déficit des restes à réaliser de 96 360.93 €
- Soit un besoin de financement de 0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	129 503.66 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	96 360.93 €

Approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – SECTION MALMOUCHE**

**N° D2019-04\_16**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget de la SECTION DE MALMOUCHE de l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 1 151.24 €
- Un excédent d'investissement de 0.00 €
- Un déficit des restes à réaliser de 7 174.36 €
- Soit un besoin de financement de 5 000.00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

<table border="1"> <tr><td>Exprimés</td><td>11</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>11</td></tr> <tr><td>NON</td><td>00</td></tr> </table>	Exprimés	11	OUI	11	NON	00	<p>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 5 000.00 €  RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 70 501.82 €  RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) 2 174.36 €</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p>																										
Exprimés	11																																
OUI	11																																
NON	00																																
<p><b>DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b></p> <p><b>N° D2019-04_17</b></p> <table border="1"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>07</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>04</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>11</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>11</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>11</td></tr> <tr><td>NON</td><td>00</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	07	Représentés	04	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON	00	<p>Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget du SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT de l'exercice 2018</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire  Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018  Constatant que le compte administratif fait apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un excédent de fonctionnement de 3 801.66 €</li> <li>Un déficit d'investissement de 803.57 €</li> <li>Un déficit des restes à réaliser de 8 560.70 €</li> <li>Soit un besoin de financement de 9 364.27 €</li> </ul> <p>DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :</p> <p>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 9364.27 €  RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 12 758.52 €  RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) - 803.57 €</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p>																		
Membres du Conseil Municipal	11																																
Présents	07																																
Représentés	04																																
Votants	11																																
Exprimés	11																																
OUI	11																																
NON	00																																
<p><b>VOTE DES TAUX FISCAUX</b></p> <p><b>N° D2019-04_18</b></p> <table border="1"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>07</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>04</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>11</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>11</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>11</td></tr> <tr><td>NON</td><td>00</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	07	Représentés	04	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON	00	<p>Monsieur le Maire, considérant les dépenses et les recettes du budget primitif 2019, propose au Conseil Municipal de maintenir les taux fiscaux pour l'année 2019.</p> <p>Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reconduire les taux 2018 et vote donc les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>↻ 2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxes d'habitation</td> <td>7.15 %</td> <td>7.15 %</td> </tr> <tr> <td>Taxes foncières (bâti)</td> <td>12.77 %</td> <td>12.77 %</td> </tr> <tr> <td>Taxes foncières (non bâti)</td> <td>31.13 %</td> <td>31.13 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Monsieur le Maire est autorisé à signer l'état 1259 pour 2019.</p>		2018	↻ 2019	Taxes d'habitation	7.15 %	7.15 %	Taxes foncières (bâti)	12.77 %	12.77 %	Taxes foncières (non bâti)	31.13 %	31.13 %						
Membres du Conseil Municipal	11																																
Présents	07																																
Représentés	04																																
Votants	11																																
Exprimés	11																																
OUI	11																																
NON	00																																
	2018	↻ 2019																															
Taxes d'habitation	7.15 %	7.15 %																															
Taxes foncières (bâti)	12.77 %	12.77 %																															
Taxes foncières (non bâti)	31.13 %	31.13 %																															
<p><b>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019</b></p> <p><b>N° D2019-04_19</b></p> <table border="1"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>07</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>04</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>11</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>08</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>08</td></tr> <tr><td>NON</td><td>00</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	07	Représentés	04	Votants	11	Exprimés	08	OUI	08	NON	00	<p>Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demandes de subventions pour l'année 2019, présentés par les associations et examinés par la Commission « Finances » réunie le mercredi 03 avril 2019. Les membres de la Commission « Finances » proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :</p> <table border="1"> <tr><td>AAPMA (Sté de Pêche) – Chatelus le Marcheix</td><td>1 000.00 €</td></tr> <tr><td>C.C.J.A.</td><td>50.00 €</td></tr> <tr><td>Amicale des Pompiers de Bourgneuf</td><td>50.00 €</td></tr> <tr><td>A.B.EL.COL.</td><td>00.00 €</td></tr> <tr><td>G.V.A.</td><td>50.00 €</td></tr> <tr><td>ART ET NATURE AU THAURION</td><td>1 000.00 €</td></tr> <tr><td>SAVIGNY TIERS-MONDE</td><td>100.00 €</td></tr> <tr><td>A.L.C.M (Bibliothèque)</td><td>20 000.00 €</td></tr> <tr><td>LES MOUSSUS DU THAURION</td><td>4 000.00 €</td></tr> </table>	AAPMA (Sté de Pêche) – Chatelus le Marcheix	1 000.00 €	C.C.J.A.	50.00 €	Amicale des Pompiers de Bourgneuf	50.00 €	A.B.EL.COL.	00.00 €	G.V.A.	50.00 €	ART ET NATURE AU THAURION	1 000.00 €	SAVIGNY TIERS-MONDE	100.00 €	A.L.C.M (Bibliothèque)	20 000.00 €	LES MOUSSUS DU THAURION	4 000.00 €
Membres du Conseil Municipal	11																																
Présents	07																																
Représentés	04																																
Votants	11																																
Exprimés	08																																
OUI	08																																
NON	00																																
AAPMA (Sté de Pêche) – Chatelus le Marcheix	1 000.00 €																																
C.C.J.A.	50.00 €																																
Amicale des Pompiers de Bourgneuf	50.00 €																																
A.B.EL.COL.	00.00 €																																
G.V.A.	50.00 €																																
ART ET NATURE AU THAURION	1 000.00 €																																
SAVIGNY TIERS-MONDE	100.00 €																																
A.L.C.M (Bibliothèque)	20 000.00 €																																
LES MOUSSUS DU THAURION	4 000.00 €																																

COOP SCOLAIRE CHATELUS	528.00 €
CASTEL	2 000.00 €
AUBERGE DE CHATELUS	20 000.00 €
DDEN	0.00 €
Réserve	2 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations indiquées ci-dessus pour une somme totale de **51 278 €**

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 au compte 6574,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**BUDGET PRIMITIF 2019 – CHAUFFERIE AUBERGE ET FONDATION DEVILLECHABROLLE**

N° D2019-04\_20

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

Monsieur le Maire donne les détails du Budget Primitif de la Chaufferie Auberge et Fondation Devillechabrolle qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	:	10 735.00 €
Recettes de Fonctionnement	:	10 735.00 €

Dépenses d'Investissement	:	231 227.11 €
Recettes d'Investissement	:	231 227.11 €

Après l'étude de toutes les dépenses et de toutes les recettes chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote le budget qui est adopté à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF 2019 – SECTION DE CHAUVERNE**

N° D2019-04\_21

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

Monsieur le Maire donne les détails du Budget Primitif de la SECTION DE CHAUVERNE qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	:	311 021.46 €
Recettes de Fonctionnement	:	311 021.46 €

Dépenses d'Investissement	:	96 360.93 €
Recettes d'Investissement	:	96 360.93 €

Après l'étude de toutes les dépenses et de toutes les recettes chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote le budget qui est adopté à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF 2019 – SECTION DE MALMOUCHE**

N° D2019-04\_22

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

Monsieur le Maire donne les détails du Budget Primitif de la SECTION DE MALMOUCHE qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	:	70 501.82 €
Recette de Fonctionnement	:	70 501.82 €

Dépenses d'Investissement	:	7 174.36 €
Recette d'Investissement	:	7 174.36 €

Après l'étude de toutes les dépenses et de toutes les recettes chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote le budget qui est adopté à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSAINISSEMENT**

N° D2019-04\_23

Monsieur le Maire donne les détails du Budget Primitif de l'ASSAINISSEMENT qui s'établit comme suit :

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

Dépenses de Fonctionnement	:	37 471.76 €
Recette de Fonctionnement	:	37 471.76 €
Dépenses d'Investissement	:	12 760.27 €
Recette d'Investissement	:	12 760.27 €

Après l'étude de toutes les dépenses et de toutes les recettes chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote le budget qui est adopté à l'unanimité.

#### BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

N° D2019-04\_24

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

Monsieur le Maire donne les détails du Budget Primitif du budget Principal qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	:	915 357.67 €
Recette de Fonctionnement	:	915 357.67 €
Dépenses d'Investissement	:	701 607.67 €
Recette d'Investissement	:	701 607.67 €

Après l'étude de toutes les dépenses et de toutes les recettes chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote le budget qui est adopté à l'unanimité.

#### TARIFS ET FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

N° D2019-04\_25

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du service d'assainissement sont toujours les mêmes depuis 2009. Comme indiqué sur la délibération D2018-02\_006 du 02/02/2018, ces derniers sont :

- Redevance à la consommation d'eau : 0.62 € le m3,
- L'abonnement est fixé à 46.00 €
- Taxe de raccordement : 230.00 €

La facturation est organisée comme suit :

- Une ½ part fixe dans le cours du 1<sup>er</sup> semestre,
- L'autre ½ part fixe sera facturée avec la consommation dès que celle-ci est connue du SI de l'Ardour.

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de délibérer sur l'éventualité de revoir ces montants en raison de la faiblesse du budget et de travaux de maintenance prévus cette année.

Le Conseil Municipal après délibération :

**DECIDE** que les tarifs seront augmentés et donc définis comme suit :

- Redevance à la consommation d'eau : 0.70 le m3,
- L'abonnement est fixé à 46.00 €
- Taxe de raccordement : 230.00 €

**DECIDE** de maintenir la facturation en deux temps comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la surveillance de la baignade de la plage de CHATELUS ;

<table border="1"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>07</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>04</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>11</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>11</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>11</td></tr> <tr><td>NON</td><td>00</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	07	Représentés	04	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON	00	<p>Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;</p> <p><b>DECIDE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le recrutement d'un agent contractuel dans le <b>grade d'opérateur des APS</b> (Echelle C1, échelon 5), pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux mois allant du 1er juillet 2019 au 31 août 2019 inclus.</li> <li>Cet agent assurera des fonctions de « <b>surveillant de baignade</b> » à <b>temps complet</b>.</li> <li>Il devra justifier de la possession des diplômes nécessaires.</li> <li>La rémunération de l'agent sera calculée par référence correspondant au <b>5ème échelon du grade d'Opérateur des A.P.S.</b> (activités physiques et sportives)</li> <li>Les crédits correspondants sont inscrits au budget.</li> </ul>
Membres du Conseil Municipal	11														
Présents	07														
Représentés	04														
Votants	11														
Exprimés	11														
OUI	11														
NON	00														
<p><b>RECRUTEMENT DE PERSONNEL AU SERVICE TECHNIQUE POUR LA CANTINE</b></p> <p><b>N° D2019-04_27</b></p> <table border="1"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>07</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>04</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>11</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>11</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>11</td></tr> <tr><td>NON</td><td>00</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	07	Représentés	04	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON	00	<p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa délibération n° D2016-04_022 en date du 12 avril 2016 a été créé un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 14.5 heures hebdomadaires pour remplacer momentanément l'agent titulaire parti en congé de disponibilité pour une période de 3 ans. Les missions qu'il devra effectuer : cantine scolaire, ménage...</p> <p>Ce poste a été renouvelé par délibération n° D2017-06_034 du 16 juin 2017 puis n° D2018-04_027 du 13/04/2018.</p> <p>Le contrat arrivant à terme au 31 juillet 2019, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de recruter un nouvel agent au 1<sup>er</sup> août 2019.</p> <p>Le Conseil Municipal après délibération :</p> <p><b>ACCEPTÉ</b> le recrutement d'un agent sur le poste d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, qui éventuellement pourra être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-4° de la loi 84-53 du 26/01/1984.</p>
Membres du Conseil Municipal	11														
Présents	07														
Représentés	04														
Votants	11														
Exprimés	11														
OUI	11														
NON	00														
<p><b>RECRUTEMENT DE PERSONNEL AU SERVICE TECHNIQUE POUR LE PERI-SCOLAIRE</b></p> <p><b>N° D2019-04_28</b></p> <table border="1"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>07</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>04</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>11</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>11</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>11</td></tr> <tr><td>NON</td><td>00</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	07	Représentés	04	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON	00	<p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa délibération n° D2016-04_021 en date du 12 avril 2016 a été créé un emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet à raison de 7.5 heures hebdomadaires. Ce poste a déjà été renouvelé par délibération n°D2017-06_033 du 16/06/2017 puis n° D2018-04_028 du 13/04/2018.</p> <p>Le contrat arrivant à terme, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de recruter un nouvel agent au 1<sup>er</sup> août 2019.</p> <p>Le Conseil Municipal, après délibération :</p> <p><b>ACCEPTÉ</b> le recrutement d'un agent sur le poste d'Adjoint Territorial d'Animation à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, qui éventuellement pourra être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-4° de la loi 84-53 du 26/01/1984.</p>
Membres du Conseil Municipal	11														
Présents	07														
Représentés	04														
Votants	11														
Exprimés	11														
OUI	11														
NON	00														
<p><b>DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3.1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)</b></p> <p><b>N° D2019-04_29</b></p>	<p>Le Conseil Municipal de CHATELUS LE MARCHEIX (Creuse),</p> <p><b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales ;</p> <p><b>Vu</b> la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p><b>Vu</b> la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1° ;</p> <p><b>Vu</b> le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;</p> <p><b>Vu</b> la délibération créant l'emploi d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité dont les fonctions sont les</p>														



Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

suivantes : assurer l'accueil et les tâches du secrétariat de mairie ; et fixant le niveau de recrutement et la rémunération,

**Considérant** que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel,

**Considérant** le besoin de formation d'un agent sur le poste de secrétaire de mairie en prévision du départ en congé de maternité de la secrétaire de mairie remplaçante en poste et de son remplacement,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1er avril 2019 et ce jusqu'au 31 août 2019. Ladite période ne pourra excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois ;

Cet agent assurera les fonctions d'accueil et les tâches du secrétariat de mairie, à temps partiel pour une durée hebdomadaire de service de 23/35ème ;  
La rémunération de l'agent correspondra au 1er échelon de l'échelle C1 (indice brut 347, indice majoré 325) par référence au grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal de CHATELUS LE MARCHEIX (Creuse),

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

**Considérant** que l'agent des services techniques démissionnaire en 2016 n'a pas été remplacé,

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, notamment suite à l'acquisition des gîtes de la Communauté de Communes Bénévent Grand-Bourg, pour assurer l'entretien des bâtiments, de la voirie et des terrains communaux,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 27 mai 2019 et ce jusqu'au 27 septembre 2019. Ladite période ne pourra excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois ;

Cet agent assurera des travaux d'entretien de la voirie, des parcs et jardins communaux, des bâtiments communaux, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures ;

La rémunération de l'agent correspondra au 1er échelon de l'échelle C1 (indice brut 347, indice majoré 325) par référence au grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

**Vu** l'article L. 212-11 du Code du patrimoine,

**Vu** l'article L. 212-14 du Code du patrimoine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DÉLIBÉRATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)**

**N° D2019-04\_30**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	04
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00

**CONSERVATION DES ARCHIVES « ANCIENNES » PRODUITES OU RECUES PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS**

**N° D2019-04\_31**

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>11</b>	<p><b>ACCEPTÉ</b> la conservation dans les locaux de la mairie des registres de l'état civil de plus de cent vingt ans et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif ;</p> <p><b>CHARGE</b> Monsieur le Maire de rédiger la déclaration destinée à cet effet auprès du représentant de l'État dans le département.</p>
<b>Présents</b>	<b>07</b>	
<b>Représentés</b>	<b>04</b>	
<b>Votants</b>	<b>11</b>	
<b>Exprimés</b>	<b>11</b>	
<b>OUI</b>	<b>11</b>	
<b>NON</b>	<b>00</b>	

## QUESTIONS DIVERSES

<b>Hameau de Gîtes</b>	<p>Suite à la réorganisation interne de l'Office du Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse de Bénévent-l'Abbaye, la Commune a pris la décision de récupérer la gestion des gîtes du Hameau de Gîtes. En revanche, l'O.T. Monts et Vallées Ouest Creuse devrait continuer son service de gestion administrative des contrats de location des gîtes.</p> <p>La Commune devra embaucher du personnel pour réaliser l'accueil et l'entretien pour la saison.</p> <p>Il faut créer une régie pour encaisser les recettes du Hameau de Gîtes.</p>
<b>Divers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un nouveau régisseur doit être désigné pour la régie de recettes du Gîte d'Etape.</li> <li>• La labellisation des 5 gîtes du bas en gîtes de pêche a été refusée car ils nécessitaient des travaux, néanmoins cela devrait pouvoir être réglé aisément.</li> <li>• La Pérégrine Jacquaire a lieu le weekend du 13-14 avril avec des animations.</li> </ul>

**La séance est levée à 23h40.**